

## Sommaire

## BREVE DE LA SEMAINE

### Banque

### Concurrence

### Environnement

### Politique de l'Union

### Relations extérieures

### Social

### Télécommunications

### Préavis de licenciement / Discrimination par rapport à l'âge / Arrêt de la Cour (19 janvier)\*

La Cour de Justice de l'Union européenne s'est prononcée, le 19 janvier dernier, sur l'application des règles de préavis de licenciement au regard du principe de non-discrimination en fonction de l'âge tel qu'exprimé dans la [directive 2000/78](#) portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (*Kücükdeveci*, aff. [C-555/07](#)). Une juridiction allemande s'interrogeait sur la compatibilité de la législation allemande qui prévoyait que les périodes de travail accomplies avant l'âge de 25 ans n'étaient pas prises en compte dans le calcul du délai de préavis de licenciement. Selon la Cour, cette règle, impliquant une différence de traitement non-appropriée pour atteindre des objectifs de politique en matière d'emploi, n'est pas compatible avec le principe communautaire général de non-discrimination par rapport à l'âge. Le juge national doit, le cas échéant, écarter la norme incompatible. (RR)

## ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES A BRUXELLES

La santé est une préoccupation majeure pour l'ensemble des acteurs de l'Union européenne et tout particulièrement pour les citoyens européens.

La politique européenne de santé, prévue par les Traités, a été progressivement complétée tant par le droit dérivé que par la jurisprudence de la CJUE, permettant ainsi le développement d'un corps de règles important en la matière. Les patients « transfrontaliers », les médicaments ou encore les dispositifs médicaux constituent autant de domaines appréhendés par le droit européen de la santé.

Animés par des personnalités des institutions européennes et des praticiens du droit, ces Entretiens Communautaires seront l'occasion d'aborder les questions de la mobilité des patients au sein de l'UE et de leur protection sociale, d'analyser les règles applicables aux médicaments ainsi que les évolutions juridiques touchant aux dispositifs médicaux. Ils permettront également de constater que les différents acteurs du domaine de la santé et les produits de santé eux-mêmes se trouvent confrontés aux problématiques communautaires de propriété intellectuelle et de concurrence.



### [Programme provisoire en ligne](#)

**Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur la page de notre site Internet**

**Cliquer [ICI](#)**

### Appels d'offres

### Autres manifestations

\* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

## BANQUE

### **Affaires bancaires / Création d'un groupe d'experts / Manifestation d'intérêt (1<sup>er</sup> février)**

La Direction générale du marché intérieur de la Commission européenne a annoncé, le 1<sup>er</sup> février dernier, avoir lancé une manifestation d'intérêt relative au groupe d'experts en affaires bancaires (GEBI) qu'elle met actuellement en place. Ce groupe sera chargé de faciliter la communication entre le secteur bancaire, les consommateurs et la Commission européenne. Il aura deux missions principales : il conseillera la Commission sur les politiques et les propositions législatives concernant la réglementation bancaire et il fournira des analyses d'impact. Les experts en matière bancaire qui souhaitent devenir membre du GEBI sont invités à poser leur candidature avant le 28 février prochain à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Marché intérieur et services, Unité MARKT/H1 Secrétariat, SPA2 04/13, B-1049 Bruxelles ou par courriel : [MARKT-H1@ec.europa.eu](mailto:MARKT-H1@ec.europa.eu). Les critères de sélection de la Commission figurent dans les instructions contenues dans l'appel à manifestation d'intérêt. (MR/EK) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## CONCURRENCE

### **Aides d'Etat / France / Equipementiers automobiles / Fonds de modernisation / Enquête approfondie (29 janvier)**

La Commission européenne a ouvert, le 29 janvier dernier, une enquête approfondie afin de vérifier si l'octroi de 55 millions d'euros par le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles à l'équipementier automobile français Trèves est conforme au droit communautaire relatif aux aides d'Etat. (JMLB)

### **Feu vert à l'opération de concentration Macquarie Funds / Antin IP / Pisto Group (1<sup>er</sup> février)**

La Commission européenne a autorisé, le 1<sup>er</sup> février dernier, l'opération de concentration par laquelle les entreprises Macquarie Funds et Antin Infrastructure Partners (« Antin IP », France) acquièrent le contrôle en commun de Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à.R.L. (« MSSFH », Luxembourg) et de ses filiales (« le groupe Pisto », France) par octroi de certains droits de veto contractuels. La société Macquarie Funds est présente sur le marché des activités d'investissement dans la finance et les infrastructures. La société Antin IP est présente dans le secteur des fonds d'investissement en infrastructures. Le groupe Pisto est actif sur le marché du stockage de produits pétroliers. (JMLB)

### **Opération de concentration T-Mobile / Orange / Extension du délai pour soumettre des observations (11 janvier)**

La Commission européenne a reçu notification, le 11 janvier dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel les entreprises France Télécom SA (« FT », France) et Deutsche Telekom AG (« DT », Allemagne), souhaitent acquérir le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune en associant à cette entreprise commune Orange UK et T-Mobile UK, leurs filiales respectives qu'elles détiennent à 100 % (cf. *L'Europe en Bref n° 551*). Suite à une demande présentée par l'*Office of Fair Trading* (OFT), la Commission a repoussé au 1<sup>er</sup> mars la date limite de clôture de l'examen du projet de concentration. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 00 32 2 296 72 44, ou par courrier, sous la référence COMP/M.5650 - T-Mobile/Orange, à l'adresse suivante : Commission européenne, DG Concurrence, Greffe des concentrations, B-1049 Bruxelles. (RR)

### **Réseau Européen de la Concurrence / Lettre d'information / Publication (29 janvier)**

Le Réseau Européen de la Concurrence (REC) a publié, le 29 janvier dernier, la première édition de sa lettre d'information intitulée « [ECN Brief](#) ». Le REC réunit, autour de la Commission européenne, les autorités de concurrence des 27 Etats membres. Cette lettre d'information devrait paraître cinq fois par an. (MR)

### **Secteur des équipements électriques / Soupçons de pratiques anticoncurrentielles / Inspections (3 février)**

La Commission européenne a confirmé, le 3 février dernier, avoir effectué le 20 janvier 2009 des inspections dans les locaux de fabricants d'équipements pour réseaux électriques, dont l'entreprise Siemens. La Commission soupçonne ces entreprises de pratiques commerciales restrictives et/ou d'ententes illégales contraires aux règles de concurrence de l'Union. Il convient de rappeler que ces inspections, qui constituent une étape préliminaire à l'ouverture d'une enquête de concurrence, ne signifient pas que les entreprises sont coupables de comportements anticoncurrentiels. (RR)

[Haut de page](#)

**Gestion des déchets / Création d'une agence européenne / Rapport (1<sup>er</sup> février)**

La Commission européenne a publié, le 1<sup>er</sup> février dernier, un [rapport](#) préconisant la création d'une agence européenne spécifique pour faire appliquer la législation européenne en matière de déchets et assurer le contrôle de cette application. Dans son étude, la Commission part du constat selon lequel il y aurait une déficience dans la mise en œuvre de la législation européenne en matière de déchets. L'agence créée devrait pouvoir s'appuyer sur un réseau établi au niveau des Etats membres. Le coût de création et de fonctionnement d'une telle agence est évalué à 16 millions d'euros, cet investissement permettant notamment de lutter contre un nombre croissant de transferts illégaux de déchets. (RR) [Pour plus d'informations](#)

**Label écologique / Règlement / Publication (30 janvier)**

Le [règlement 66/2010/CE](#) établissant le label écologique de l'Union européenne a été publié, le 30 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Il s'applique à tout service ou toute marchandise qui est fourni(e) en vue d'être distribué(e), consommé(e) ou utilisé(e) sur le marché communautaire, à titre onéreux ou gratuit. Les critères du label écologique de l'Union sont fondés sur la performance environnementale des produits. Chaque Etat membre devra désigner l'organisme ou les organismes chargés d'appliquer cette réglementation et la Commission européenne instituera un comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE) composé des représentants des organismes compétents de tous les Etats membres et d'autres parties intéressées. Le règlement entrera en vigueur le 20 février 2010. (MR)

[Haut de page](#)

**POLITIQUE DE L'UNION****Stratégie de Lisbonne et stratégie UE 2020 / Documents de travail / Publication (2 février)**

La Commission européenne a publié, le 2 février dernier, un [document d'évaluation de la stratégie de Lisbonne \(2000-2010\)](#). Ce document identifie les points forts de cette stratégie et détaille les développements, progrès et les points faibles dans différents domaines politiques. Elle a publié le même jour les résultats de la [consultation publique sur la stratégie UE 2020](#). La Commission a reçu environ 1500 contributions en provenance des Etats membres, d'organisations européennes et nationales, des partenaires sociaux, des autorités locales et régionales, des fédérations patronales, des entreprises, des ONG, de think tanks et de citoyens. Ces réponses seront intégrées dans le document que la Commission présentera au Conseil européen du 11 février prochain. (JMLB)

[Haut de page](#)

**RELATIONS EXTERIEURES****L'Union pour la Méditerranée / Secrétaire général / Nomination (25 janvier)**

Ahmad Massa'deh, diplomate et avocat jordanien a été confirmé dans sa nomination, le 25 janvier dernier, au poste de secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Le secrétariat général de l'UpM, établi à Barcelone (Espagne), sera composé d'adjoints israélien, palestinien, turc et de la Ligue arabe. Leur mandat sera de 3 ans. L'UpM est actuellement composée des 27 Etats membres de l'Union européenne et de 16 partenaires du sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient. (MR)

[Haut de page](#)

**SOCIAL****Situation sociale / Rapport 2009 / Enquête (2 février)**

La Commission européenne a publié, le 2 février dernier, le rapport 2009 sur la situation sociale dans l'Union européenne. Le rapport 2009 sur la situation sociale vise à identifier les nouvelles problématiques sociales afin de fournir une information fiable et exhaustive sur la situation sociale de l'Union. (JMLB) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

**Procédure d'infraction / France / Taxe télécoms / Mise en demeure (28 janvier)**

La Commission européenne a décidé d'envoyer, le 28 janvier dernier, une lettre de mise en demeure à la France concernant la « taxe télécoms ». Cette taxe vise le chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication au titre de leur autorisation à fournir des services de télécommunications et a pour objectif de compenser la suppression de la publicité à la télévision publique. La Commission estime cette taxe incompatible avec le droit européen. (JMLB)

[Haut de page](#)



# Les appels d'offres

## SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

**Royaume-Uni / Caernarfon / Services juridiques (4 février)**

Le « North Wales Procurement Partnership » a publié, le 4 février 2010, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques et de représentation légale (*réf. 2010/S 24-034614, JOUE S 24, du 4 février 2010*). La date limite de réception des offres est fixée **au 5 mars 2010 à 12h.** (JMLB)

**Royaume-Uni / Sheffield / Services juridiques (30 janvier)**

L'« University of Sheffield » a publié, le 30 janvier dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 21-029834, JOUE S 21, du 30 janvier 2010*). La date limite de réception des offres est fixée **au 24 février 2010.** (JMLB)

**France / Toulouse / Services juridiques (4 février)**

La « CPAM de la Haute-Garonne » a publié, le 4 février dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 24-034612, JOUE S 24, du 4 février 2010*). Les services juridiques correspondent à des missions de conseils, d'assistance et de représentation devant les juridictions pour les activités de recours contre des tiers à l'organisme. La date limite de réception des offres est fixée **au 1<sup>er</sup> mars 2010 à 16h.** (JMLB)

[Haut de page](#)

## AUTRES MANIFESTATIONS

### CONFERENCE : DEMAIN LA CONCURRENCE

Paris le 15 février 2010 de 8h30 à 20h00  
Salle Victor Hugo, 101 rue de l'Université

[Programme en ligne](#)  
[Bulletin d'inscription](#)



[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

### Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Jean-Marie **LE BRUN**, Romain **RARD** et Mathieu **ROUILLARD**, Elèves-Avocats.

### Conception :

Valérie **HAUPERT**



## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles »

(118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**L'Observateur de Bruxelles n°78 est paru :**

**Dossier spécial : « Le droit européen de l'immigration »**

**Contactez-nous !**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))**

**LE MANDAT D'ARRÊT EUROPEEN**  
Sophie Bot

 Larcier

# LE MANDAT D'ARRÊT EUROPEEN

Sophie Bot

Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg

Information et commandes : [www.larcier.com](http://www.larcier.com)

Nouveauté



**larcier**

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 553 – 04/02/2010  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)